

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2025/07

Date d'envoi de la convocation : 6 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 6 mars 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 13 mars 2025

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCZYNSKI Sandra, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme GILI-TOS, Mme COHEN, M. MADER, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCMITT.

*Absents
excusés
ayant donné
procuration :* Mme PIN, pouvoir à M. MICHAUD ; M. FOUGERE, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme PILLON, pouvoir à Mme LAMY. ; Mme BAILLON, pouvoir à M. ROUVIER ; M. DURAND, pouvoir à Mme MAGAUD. ; M. LECLERC, pouvoir à M. MADER ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN, M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Absent

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 8

Votants : 29

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Grégory ANDRZEJEWSKI est désigné comme secrétaire de séance.

Prolongement de la subvention à l'acquisition d'un vélo,

Rapporteur : Monsieur Stéphane ROUVIER

Il est rappelé que par délibération n°2020/58 en date du 24 septembre 2020, le Conseil Municipal de Genay a institué la mise en place d'une subvention à l'acquisition d'un vélo afin de favoriser la pratique des modes actifs pour les déplacements domicile/travail. Par délibération n°2024/08, le Conseil Municipal de Genay a renouvelé ce dispositif pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette aide pour l'année 2025 dans les conditions similaires à celles votées en 2020.

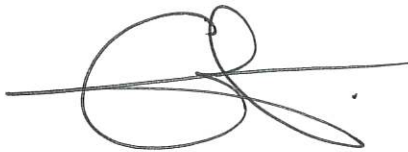
Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la reconduction pour l'année 2025 de l'aide financière pour l'acquisition d'un vélo dans les conditions similaires à celles instituées par la délibération 2020/58 du 24 septembre 2020 ;

- **CHARGE** Madame le Maire d'instruire et d'attribuer les demandes d'aide dans la limite des crédits inscrits au budget 2025 pour un montant total maximum de 3000€.

VOTE	Pour	29	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'Unanimité</i>			

**Le Secrétaire,
Grégory ANDRZEJEWSKI**



**Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 17 mars 2025

- publication sur le site internet de la Ville le 17 mars 2025